



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 123562

Texte de la question

M. Joël Regnault attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les urgences de nuits chirurgicales menacées dans le département des Yvelines. Cette mesure répond selon l'Agence régionale de santé (ARS) à une pénurie de spécialistes. L'Agence régionale d'Ile-de-France va expérimenter pendant un an, la fermeture des urgences viscérales et orthopédiques de Mantes-la-Jolie, les urgences de l'hôpital de Mantes-la-Jolie étant donc rapatriées aux centres hospitaliers du Chesnay et de Poissy. Alliant argument de « sous-utilisation » et pénurie de spécialistes, l'agence régionale risque de générer un surengagement des urgences de ces deux hôpitaux tout en privant le nord des Yvelines de services d'urgence. Malgré son caractère éphémère, cette disposition à l'essai ne règle en rien la carence du nombre de spécialistes dans notre département et risque de fragiliser les urgences des hôpitaux concernés. L'affluence va engendrer une surcharge et une lenteur des soins en urgence, la qualité de soins n'en sera que plus médiocre. Il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour renforcer les services d'urgences plutôt que de les fragiliser et si cette mesure et de nature à régler concrètement et efficacement le manque de spécialistes.

Données clés

Auteur : [M. Joël Regnault](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123562

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12750

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)